Histoire religieuse de Blaison pendant la Révolution (Suite de l'almanach de 1907.)

Le serment.

Ce fut au commencement de 1791 que l'on exigea des membres du clergé le serment de fidélité à la constitution civile, laquelle était hérétique et schismatique. Vous savez que le clergé de Blaison tout entier refusa de le prêter ; mais il s'est glissé dans l'*Almanach* de 1907 des oublis qu'il est bon de réparer.

Prêtres insermentés.

Le chapitre de Blaison se composait en réalité de quatre chanoines, les trois dont vous connaissez l'histoire et M. le chanoine François-Alexis Follenfant. Né à Angers, le 26 août 1752, il était venu à Blaison en 1783, comme curé, remplaçant M. Vallée. Après avoir rempli cette fonction pendant quatre ans, il était devenu chanoine de Blaison, à la mort de M. René Lecomte en 1787.

En 1791, il refusa le serment comme ses confrères, et fut d'abord détenu à Angers ; le 21 septembre 1792, il fut embarqué à Nantes sur le vaisseau la *Didon* et déporté en Espagne, où il résida à Burgos, puis à Compostelle. En l'an VIII (1800) il était réclamé par deux pétitions des habitants de Blaison portant chacune plus de vingt signatures. Il mourut chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, le 19 avril 1830.

M. Louis-Pierre David était à la fois chantre du chapitre et vicaire du curé de Blaison. Quand il fut nommé chantre, en 1781, il n'était encore que sous-diacre et habitait Laval. Ordonné prêtre, il porta le titre de vicaire de Blaison et en exerça les fonctions, comme le prouvent les registres de l'époque déposés à la mairie. En 1791, ayant refusé le serment, il rentra à Laval. Il y était emprisonné le 9 septembre 1792 ; à la fin de la même année, il avait rejoint M. Meignan à Jersey. Que devint-il ensuite? Mourut-il pendant la Révolution, ou resta-t-il dans son pays d'origine après le Concordat ? Il ne figure plus parmi les prêtres du diocèse d'Angers.

M. Florent Aubeux, né à Coutures, le 17 mai 1740, était depuis plusieurs années épistolier, et sacriste du chapitre. Il n'est pas question de lui pendant la Révolution. En 1802, il était prêtre habitué à Saint-Rémy-la-Varenne, où il mourut le 16 janvier 1816.

Prêtres assermentés.

M. Pierre-François Herbert de 1'Épinay, curé de Gohier depuis 1752, prêta le serment. Il était né le 26 octobre 1721. Ce fut peut être son âge avancé qui lui fit oublier que, pour exercer une fonction, il faut en recevoir les pouvoirs et la mission de l'autorité compétente, et que l'autorité ecclésiastique seule peut conférer des pouvoirs spirituels, tandis que l'autorité civile a seule qualité pour les fonctions civiles, mais ne peut en confier d'autres.

Ce fut lui que quelques électeurs du district d'Angers nommèrent curé « constitutionnel » de Blaison et Gohier ; la paroisse de Gohier était supprimée par la loi. Pour Gohier que lui avait confié son évêque, il restait curé légitime, malgré sa faute, pour Blaison qu'il administrait au nom de la loi civile, il n'était qu'un pasteur sans pouvoirs valables, un intrus. On lui donna comme vicaires de jeunes prêtres assermentés, d'abord M. Louis-Jacques Despeignes, puis M. René Papin, enfin M. Thomas Bouillau. Depuis le mois de juin 1791 jusqu'au commencement de 1794, M. Herbert occupa l'église d'où l'autorité civile avait chassé le légitime pasteur pour la livrer au schisme.

A la fin de 1793, l'ordre fut donné de cesser tout culte, et Blaison fut témoin d'un spectacle lamentable. Après cinquante ans de sacerdoce, le malheureux M. Herbert se « déprêtrisa » à Blaison le 18 janvier 1794. Son vicaire, M. Bouillau, l'imita le 21 janvier. MM. Papin et Despeignes en firent autant ailleurs; c'est-à dire qu'ils déclarèrent renoncer à la vie ecclésiastique et remirent à la

municipalité leurs lettres de prêtrise pour être détruites. Comme si la destruction de ces lettres pouvait effacer le caractère indélébile qui les faisait prêtres pour l'éternité! Ils avaient trahi leur devoir en acceptant la constitution civile, ils complétèrent leur chute en méconnaissant les engagements sacrés de leur ordination. On ne retrouve aucun d'eux sur la liste des prêtres rentrés dans l'ordre.

M. Herbert se retira à Angers, où il mourut, dans le faubourg Bressigny, le 20 décembre 1796, âgé de 75 ans. Quelle mort, probablement sans prêtre pour l'encourager et le réconcilier avec le Dieu qu'il avait renié!

Blaison sans culte.

Pendant près de sept années, l'antique église de Blaison sanctifiée par des siècles de prières, puis déjà souillée par trente mois de schisme, ne connut, plus aucune cérémonie chrétienne. Elle devint une salle de réunion, peut-être un temple décadaire. Comme beaucoup d'autres, elle fut livrée à la dévastation ; on fit disparaître ses tableaux et ses statues de saints. C'est alors que furent sciées les statues des quatre évangélistes, sculptées en plein bois, qui achevaient, aux quatre extrémités, l'ornementation des magnifiques boiseries du chœur.

A la suite des guerres de la Vendée, auxquelles mirent fin divers traités garantissant la liberté du culte, et surtout sous l'administration, des généraux Hédouville et Girardon, en l'an VIII, (fin 1799 et 1800) on laissa les prêtres catholiques reprendre l'exercice du culte dans le département.

Le canton de Blaison — car Blaison fut, de 1790 à 1801, chef-lieu d'un canton comprenant Blaison, Gohier, Saint-Jean, Saint-Rémy, Saint-Saturnin et Saint-Sulpice — avait comme commissaire central du gouvernement le citoyen Loir-Mongazon, ancien prêtre jureur, très hostile aux prêtres demeurés fidèles. Le 19 janvier 1800, il dénonça à son chef départemental le curé de Saint-Jean-des-Mauvrets qui « depuis deux ans se tenait caché et vient de reparaître ». Il recommença sa dénonciation le 15 février. Mais il ne put empêcher le curé de Saint-Jean de continuer le culte, parce que le général Hédouville lui avait dit de fermer les yeux sur les prêtres rentrés.

Avec ce citoyen-là à la tête de l'administration, il était difficile de reprendre le culte à Blaison même. Pourtant, les habitants le désiraient, puisqu'ils signaient des pétitions pour faire rappeler leur ancien curé, M. Follenfant, déporté en Espagne. Le gouvernement n'avait qu'à rapporter son décret pour permettre à M. Follenfant de rentrer. La situation de M. Meignan, considéré comme émigré, était différente devant la loi et rendait son retour plus difficile. Puis, M. Meignan était moins connu, n'ayant été qu'un an à Blaison.

Reprise du culte.

Ce ne fut qu'après le départ du citoyen Loir-Mongazon que ces désirs furent exaucés, à l'Assomption 1800. M. Joseph-François Mesnard, curé de Saint-Ellier depuis 1779, avait prêté le serment constitutionnel. A la cessation du culte, il avait quitté Saint-Ellier pour vivre à Angers où il exerçait le métier d'imprimeur. Avant 1800, il avait rétracté son serment et s'était mis en règle avec l'autorité ecclésiastique. Le 29 mai 1800, il avait présidé une procession à Angers et avait été dénoncé pour ce fait. Il séjourna à Blaison au mois d'août 1800. Le 16 août, il baptisa un garçon né en 1794 à « la Roë »; le 17, une fille née en 1798 au bourg ; le 19, le 26, le 30, il baptise 3 nouveaunés qu'on lui apporte du bourg et des Landes. Le 31, il baptise 3 enfants de la veuve Baudin du Haut-Chemant, nés en 1794, 1796, 1799, et une fille née au Bourgneuf en 1795 ; le 4 septembre, ce sont 3 enfants du Moulin-Viau, 2 sœurs Girardeau, nées en 1795 et 1797 et une fille née en avril 1800. Ces 12 enfants furent « baptisés solennellement en la chapelle de Jouralan », par M. Mesnard « desservant », c'est-à-dire chargé par M. Meilloc, vicaire général de l'évêque d'Angers, Mgr Couet du Vivier de Lorry, du service religieux à Blaison, en l'absence de M. Meignan, qui restait curé malgré son éloignement.

M. Meignan revint d'Angleterre et reprit possession de son église. Le 1^{er} novembre 1800, il y baptisa Marie Poisson, née la veille, et s'employa à rétablir la vie religieuse dans sa paroisse. Sans doute, nombre d'enfants avaient été baptisés à la maison, mais pas tous ; bien des mariages aussi étaient nuls aux yeux de l'Église pour n'avoir pas été contractés devant un prêtre légitime. M. Meignan s'appliqua à remédier à cet état de choses, à mettre fin à ces situations irrégulières. Une autorisation spéciale des vicaires généraux lui permit de marier sans publications de bans et à toute époque de l'année les personnes qui avaient depuis longtemps contracté le mariage civil. Dès le 5 décembre 1800, il eut à bénir un de ces mariages, puis le 13 janvier, le 1^{er}, le 3 février 1801. Beaucoup tenaient par là à mettre en règle leur conscience et à légitimer leurs enfants devant Dieu ; beaucoup de baptêmes d'enfants déjà âgés de plusieurs années signalèrent ces premiers mois. Au mois de mars, il y eut une véritable fournée de mariages réhabilités, un le 26, un le 27, huit le 28 : Pâques était le 5 avril. En 1802, encore des réhabilitations le 10, le 22 mars, le 10 avril : Pâques était le 18. Le 2 avril 1803, six mariages : Pâques était le 10 avril. Évidemment on voulait faire ses Pâques, et on ne peut être admis aux sacrements tant que le mariage religieux ne vient pas régulariser la situation créée par le mariage purement civil.

En matière de sacrements et de pouvoirs spirituels, établis par Dieu, l'Église ne peut céder; elle laisse plutôt martyriser ses prêtres et ses fidèles. Elle refuse ses sacrements et ses honneurs à ceux qui méconnaissent des lois si importantes ; mais elle est prête à accueillir ceux qui ont été coupables, pourvu qu'ils reconnaissent leurs torts et demandent leur réconciliation en réparant publiquement leurs scandales.

M. Meignan n'eut pas que des joies. Le 2 février 1802, il était obligé de mentionner que les parents de deux enfants qu'il baptisait n'avaient contracté que le mariage civil.

Le Concordat.

Il faillit, du reste, laisser inachevée son œuvre de réparation. En 1802, le nouvel évêque d'Angers, Mgr Montault des Isles, s'occupait de réorganiser tout son diocèse sous le régime du Concordat promulgué au printemps précédent. Le 10 décembre 1802, il fit paraître la liste des nominations par lesquelles il assurait le service religieux dans toutes les paroisses de son diocèse. Le talent de M. Meignan, son titre de docteur en théologie le signalaient à son évêque qui le nomma curé du canton ecclésiastique d'Allonnes (canton civil de Saumur N.-E.)

M. Claude-François Fermin, ancien vicaire d'Allonnes, était nommé curé de Blaison. Mais l'exil sans doute et le désir de mener à bien l'œuvre de restauration commencée à son retour avaient profondément attaché M. Meignan à sa paroisse. D'accord avec M. Fermin, ils firent valoir leurs raisons auprès de Mgr Montault et démissionnèrent tous deux le 21 décembre 1802. M. Fermin fut nommé à Montsoreau et M. Meignan resta à B1aison, jusqu'en 1815. Il devint alors curé de Segré où il avait été vicaire avant de venir à Blaison. Il mourut en 1825 ; il était né à Loigné (Sarthe), le 24 décembre 1762.

L'ordonnance du 10 décembre 1802 rétablissait ou plutôt maintenait la paroisse de Gohier, et lui donnait pour curé M. Mathurin-Jaçques-Noël Lepeu, né à Juigné, le 24 décembre 1765, ancien vicaire à Saint-Rémy. Mais l'église n'était plus qu'une ruine inutilisable ; il n'y avait point de ressources pour la reconstruire ; le curé ne put s'y installer ; dès 1803, la paroisse dut être supprimée. Elle fut réunie à Blaison et l'est encore.

Le même décret du 10 décembre nommait M. Follenfant, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers.

M. Mesnard qui avait exercé le culte dans la chapelle de Jouralan en 1800, mourut dès 1803, aumônier de l'hôpital Saint-Jean à Angers.